



À une séance ordinaire du conseil de la susdite municipalité tenue à l'édifice municipal, le lundi 4 mars 2019 à 20 h 00, sont présents les conseillers (ères) suivants (es):

Messieurs les conseillers Yves Barrette, Stéphane Vézina, Bernard Rousselle et Jean-François Berthiaume ainsi que madame la conseillère Catherine Cardinal, sous la présidence de monsieur Luc Mercier, maire.

Sont aussi présents: la directrice générale et secrétaire-trésorière madame Michèle Bertrand, le directeur du Service de sécurité incendie monsieur Benoît Brodeur, l'inspectrice municipale madame Louise Nadeau ainsi qu'un (1) citoyen.

Est absent monsieur Florent Raymond, conseiller.

1. **Ouverture de la séance**

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le maire, monsieur Luc Mercier.

19-03-38 2. **Adoption de l'ordre du jour et déclaration d'intérêts**

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour et déclaration d'intérêts
3. Adoption du procès-verbal
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2019
4. Rapport des comités
 - 4.1 Service de l'inspection
 - 4.2 Service de sécurité incendie
 - 4.3 Comité consultatif d'urbanisme
 - 4.4 Centre d'entraide régional d'Henryville
5. Rapport sur les plaintes
6. Correspondance
 - 6.1 Demande d'appui - Société d'histoire du Haut-Richelieu
 - 6.2 Programme de commandite du CPA de Bedford pour l'année 2019
7. Période de questions
8. Présentation des comptes
 - 8.1 Adoption des comptes et engagements de crédits
9. Affaires nouvelles
 - 9.1 ADMINISTRATION
 - 9.1.1 Avis de motion et dépôt du projet de Règlement no. 19-347 visant l'usage de l'eau potable
 - 9.1.2 Avis de motion et dépôt du projet de Règlement no. 19-348 établissant la répartition des coûts des travaux de nettoyage et d'entretien de la Rivière du Sud, Branche 1
 - 9.1.3 Adoption du Règlement no. 19-343 modifiant le Règlement no. 14-269 afin d'inclure au programme les bâtiments commerciaux
 - 9.1.4 Adoption du Règlement no. 19-345 relatif aux modalités de publication des avis publics de la municipalité de Saint-Alexandre
 - 9.1.5 Chambre de commerce et de l'industrie du Haut-Richelieu - Gala de l'Excellence 2019
 - 9.1.6 Demande de subventions au Programme d'emplis verts de l'ACPL
 - 9.2 SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE
 - 9.2.1 Demande d'aide financière pour la préparation aux sinistres, volet 2
10. Deuxième période de questions
11. Divers
12. Levée de la séance

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yves Barrette, appuyé par monsieur Jean-François Berthiaume et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté tout en gardant le point Divers ouvert.

3. **Adoption du procès-verbal**

19-03-39 **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2019**

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal a été transmis aux membres du Conseil dans les délais prescrits pour qu'ils en fassent lecture;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2019;

CONSIDÉRANT QUE ceux-ci renoncent à la lecture du procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Stéphane Vézina, appuyé par monsieur Bernard Rousselle et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2019 tel que rédigé.

4. **Rapport des comités**

Service de l'inspection

Madame Louise Nadeau, inspectrice donne rapport des permis du mois de février 2019 totalisant treize (13) permis d'une valeur approximative des constructions de 529 000 \$.

Elle nous fait part également de quelques réparations à faire sur le camion ce mois-ci.

Service de sécurité incendie

Monsieur Benoît Brodeur présente son rapport du mois de février 2019 représentant les sorties suivantes :

- 4 appels incendie
- 3 appels premiers répondants

Il nous fait part également :

- Installation du service mobile faite et effectif à 100 %.
- Les inspections mécaniques sur les trois véhicules ont été effectuées.
- Une formation d'accréditation pour les premiers répondants a eu lieu.
- Les rapports DSI ont été envoyés au ministère.

19-03-40

Autorisation pour l'achat d'une scie à chaîne

Il est proposé par madame Catherine Cardinal, appuyée par monsieur Yves Barrette et unanimement résolu d'autoriser l'achat d'une scie à chaîne électrique de 60 volts chez Home Dépôt par carte de crédit au montant de 536 \$ pour le service de sécurité incendie.

Comité consultatif d'urbanisme

19-03-41

Demande de dérogation mineure 19-03 - Lot 4 389 886, rang Sainte-Anne

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure est présentée par Ferme La Franconie inc., pour la propriété agricole située à l'ouest du 564, rang Sainte Anne;

CONSIDÉRANT QUE la demande concerne l'implantation d'un silo en deçà des normes minimales prescrites au règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à remplacer un silo existant empiétant dans la marge de recul avant et étant situé à environ 13 mètres de l'emprise de la rue, alors qu'il est exigé 15 mètres selon l'article 9.10 du Règlement de zonage no 06-171;

CONSIDÉRANT QUE le silo projeté a un diamètre identique à celui existant;

CONSIDÉRANT QUE le silo projeté sera implanté à la même distance de l'emprise de la rue que celui existant;

CONSIDÉRANT QUE l'étable et un autre silo sont déjà implantés plus près de l'emprise de rue que le silo projeté;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Bernard Rousselle, appuyé par monsieur Jean-François Berthiaume et unanimement résolu d'accepter la recommandation du comité consultatif d'urbanisme afin d'accorder la dérogation mineure no. 19-03 pour l'implantation d'un silo de 20 pieds de diamètre par 80 pieds de hauteur, en remplacement de celui existant sur le lot no. 4 389 886, avec une marge avant minimale de 12,5 mètres, le tout tel qu'apparaissant sur les croquis joints à la demande.

Centre d'entraide régional d'Henryville

19-03-42

FruïGumes - Participation à la saison 2019

CONSIDÉRANT QUE le Comité de saine alimentation (CSA) s'est rencontré le 28 novembre 2018 concernant les améliorations qui pourraient être apportées au projet de FruïGumes;

CONSIDÉRANT QUE les partisans ont proposé des solutions pour régler certaines problématiques rencontrées en 2018, afin de contribuer au succès de ce service aux citoyens pour la saison 2019;

CONSIDÉRANT QUE le projet FruïGumes s'est doté d'une mission pour les prochaines saisons qui est de rendre accessible (proximité, prix) une offre de fruits et légumes frais à tous en valorisant le développement social, l'éducation sur la saine alimentation et l'approvisionnement local;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-François Berthiaume, appuyé par madame Catherine Cardinal et unanimement résolu :

QUE la municipalité de Saint-Alexandre s'engage, pour la saison 2019, à être l'hôte de kiosques sur son territoire;

QUE la municipalité de Saint-Alexandre fasse la promotion de FruïGumes par des impressions et/ou des communiqués aux citoyens;

QUE la municipalité de Saint-Alexandre soutienne le recrutement des bénévoles;

QUE la municipalité de Saint-Alexandre nomme monsieur Bernard Rousselle, comme représentant municipal qui siègera au Comité de saine alimentation (CSA), assurant le suivi du projet FruïGumes.

5. **Rapport sur les plaintes**

Le rapport des plaintes du mois de février 2019, totalisant une (1) plainte, est déposé devant le Conseil.

6. **Correspondance**

Dépôt de la liste de correspondance du mois de février 2019.

19-03-43 **Demande d'appui - Société d'histoire du Haut-Richelieu**

CONSIDÉRANT QUE la Société d'histoire du Haut-Richelieu vient cette année solliciter notre appui afin d'être en mesure de poursuivre leur mission de préserver et valoriser notre patrimoine bâti, religieux ou non, de même que pour inventorier et rappeler à la mémoire de tous nos cimetières souvent négligés ou carrément abandonnés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yves Barrette, appuyé par monsieur Jean-François Berthiaume et unanimement résolu d'appuyer la Société d'histoire du Haut-Richelieu en remettant un don au montant de 100 \$.

19-03-44 **Offre de partenariat - Bourse Relève agricole**

CONSIDÉRANT une demande de partenariat entre la MRC du Haut-Richelieu, le Conseil Économique et Tourisme Haut-Richelieu et la Chambre de commerce et de l'industrie du Haut-Richelieu pour la remise d'une bourse à la relève agricole;

CONSIDÉRANT QU'une somme de 5 000 \$ est amassé jusqu'à présent, provenant de divers partenaires de la région et que cette bourse sera remise lors du Gala de l'Excellence 2019 de la Chambre de commerce et de l'industrie du Haut-Richelieu;

CONSIDÉRANT QUE cette initiative encourage les jeunes du milieu agricole à s'établir en agriculture;

CONSIDÉRANT QU'une bonne partie du territoire de la municipalité de Saint-Alexandre est agricole;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire appuyer l'entrepreneuriat agricole et contribuer au dynamisme du milieu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Stéphane Vézina, appuyé par monsieur Jean-François Berthiaume et unanimement résolu de répondre favorablement à la demande et de remettre un montant de 500 \$ au Conseil Économique et Tourisme Haut-Richelieu pour participer à la bourse qui sera remise à la Relève agricole.

19-03-45 **Programme de commandite du CPA de Bedford pour l'année 2019**

Il est proposé par monsieur Jean-François Berthiaume, appuyé par monsieur Bernard Rousselle et unanimement résolu de participer au programme du CPA de Bedford pour une commandite avec notre logo municipal au montant de 160 \$.

7. **Période de questions**

Aucune question n'est adressée à monsieur le maire.

8. **Présentation des comptes**

19-03-46 **Adoption des comptes et engagements de crédits**

Il est proposé par monsieur Yves Barrette, appuyé par monsieur Stéphane Vézina et unanimement résolu d'engager les crédits nécessaires, d'autoriser les dépenses et d'accepter le paiement des comptes effectués au cours du mois, le tout représentant les déboursés suivants :

Chèques fournisseurs	80032 à 80104	pour	120 360,06 \$
Prélèvements automatiques	33266 À 3295	pour	46 327,45 \$
Chèques salaires	7309 à 7312 500 333 à 500 381	pour	34 672,84 \$
Assurance La Capitale		pour	3 877,59 \$
MRC du Haut-Richelieu		pour	122 225,93 \$
Visa Desjardins		pour	274,16 \$

9. **Affaires nouvelles**

ADMINISTRATION

Avis & dépôt **Avis de motion et dépôt du projet de Règlement no. 19-347 visant l'usage de l'eau potable**

Monsieur Jean-François Berthiaume, conseiller, par la présente :

DONNE avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le Règlement no. 19-347 visant l'usage de l'eau potable;

DÉPOSE le projet de Règlement intitulé " Règlement no. 19-347 visant l'usage de l'eau potable ".

Avis et dépôt

Avis de motion et dépôt du projet de Règlement 19-348 établissant la répartition des coûts des travaux de nettoyage et d'entretien de la Rivière du Sud, Branche 1

Monsieur Bernard Rousselle, conseiller, par la présente :

DONNE avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le Règlement no. 19-348 établissant la répartition des coûts des travaux de nettoyage et d'entretien de la Rivière du Sud, Branche 1;

DÉPOSE le projet de Règlement intitulé " Règlement no. 19-348 établissant la répartition des coûts des travaux de nettoyage et d'entretien de la Rivière du Sud, Branche 1 ".

19-03-47

Adoption du Règlement no. 19-343 modifiant le Règlement no. 14-269 afin d'inclure au programme les bâtiments commerciaux

ATTENDU QUE l'octroi de subventions est une mesure incitative d'encouragement importante destinée à favoriser le remplacement de toilettes existantes énergivores (à débit régulier) par des toilettes à faible débit, ce qui permettrait de réduire de manière substantielle, à long terme, la consommation en eau potable ainsi que le volume et le coût de traitement des eaux usées et systèmes septiques;

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté le Règlement 14-269 établissant un programme de subvention pour favoriser le remplacement de toilettes à débit régulier par des toilettes à faible débit pour accorder toute aide qu'elle juge appropriée en matière d'environnement le 3 mars 2014;

ATTENDU QUE la municipalité désire ajouter un article afin d'inclure une remise pour les toilettes installées dans un bâtiment commercial;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et un projet du présent règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du 4 février 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yves Barrette, appuyé par monsieur Bernard Rousselle et unanimement résolu que le Conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1.

Le règlement 14-269 établissant un programme de subvention pour favoriser le remplacement de toilettes à débit régulier par des toilettes à faible débit, est modifié en ajoutant les articles 5.3, 5.4 et 6.2.3 :

5.3 La remise accordée par la municipalité au propriétaire d'un bâtiment commercial est de cent cinquante (150,00 \$) maximum ou le coût réel avant taxes si la dépense n'atteint pas cent cinquante (150,00 \$) pour une toilette correspondant aux exigences mentionnées ci-dessus.

- une toilette à faible débit, de type standard;
- une toilette à faible débit, de type double chasse d'eau
- une toilette de type haute efficacité (homologuée : HET/High Efficiency Toilet);

installée en remplacement d'une toilette à débit régulier, en conformité avec le présent règlement.

5.4 Un maximum de deux (2) toilettes par commerce peut faire l'objet d'une remise.

6.2.3 Être un immeuble constituant une unité d'évaluation commerciale ou un immeuble constituant une unité d'évaluation comprenant plusieurs commerces indépendants, dont la construction est entièrement complétée au 31 décembre 2008.

ARTICLE 2. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

19-03-48

Adoption du Règlement no. 19-345 relatif aux modalités de publication des avis publics de la municipalité de Saint-Alexandre

CONSIDÉRANT l'article 433.1 du Code municipal du Québec (RLRQ, C. c-27.1);

CONSIDÉRANT QUE le conseil estime opportun d'adopter un règlement déterminant les modalités de publication de ses avis publics;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné et un projet du présent règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du 4 février 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Bernard Rousselle, appuyé par monsieur Stéphane Vézina et unanimement résolu que le règlement se lit comme suit :

ARTICLE 1.

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2.

La municipalité diffuse tout avis public sur son site Internet.

ARTICLE 3.

La municipalité diffuse également tout avis public sur un babillard extérieur affiché à l'Hôtel de ville, au bureau de poste et à l'Église.

ARTICLE 4.

Le présent règlement n'a pas pour effet d'empêcher la municipalité de publier également un avis public dans un journal ou à tout autre endroit ou par tout autre mode qu'elle estime approprié compte tenu des circonstances.

ARTICLE 5.

Le présent règlement s'applique à tout avis public y compris un avis donné en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1).

ARTICLE 6.

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

19-03-49

Demande de subvention au Programme d'emplois verts de l'Association canadienne des parcs et loisirs (ACPL)

Il est proposé par monsieur Yves Barrette, appuyé par madame Catherine Cardinal et unanimement résolu d'envoyer une demande de subventions salariales au Programme d'emplois verts de l'Association canadienne des parcs et loisirs (ACPL) pour deux (2) employés temporaires en horticulture à trente (30) heures par semaine et que la municipalité contribue à 50 % des coûts totaux.

SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

19-03-50

Demande d'aide financière pour la préparation aux sinistres, volet 2

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement sur les procédures d'alerte de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 2 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-François Berthiaume, appuyé par Stéphane Vézina et unanimement résolu :

QUE la municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 10 000 \$, dans le cadre du **Volet 2** du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 12 000 \$ et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 2 000 \$.

QUE la municipalité atteste par la présente qu'elle se regroupera avec les municipalités locales de Saint-Sébastien et Notre-Dame-de-Stanbridge pour le volet 2, et qu'elle demande l'aide financière additionnelle de 2 000 \$ prévue au programme dans ce cas;

QUE la municipalité autorise madame Michèle Bertrand, directrice générale et secrétaire-trésorière à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

10. **Deuxième période de questions**

Aucune question n'est adressée à monsieur le maire.

11. **Divers**

Aucune résolution.

19-03-51

Dépôt de la lettre de démission de Catherine Cardinal au poste de conseillère

Il est proposé par Yves Barrette, appuyé par Bernard Rousselle et unanimement résolu de prendre acte du dépôt de la lettre de démission de madame Catherine Cardinal au poste de conseillère au siège no. 5.

19-03-52

12. **Levée de la séance**

Il est proposé par madame Catherine Cardinal et unanimement résolu que l'ordre du jour étant épuisé, la séance soit levée à 8 h 45.

Certificats de crédits

La directrice générale et secrétaire-trésorière certifie que des crédits sont disponibles pour les dépenses autorisées à la présente séance.

Luc Mercier
Maire

Michèle Bertrand
Directrice générale et secrétaire-trésorière